

PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES EN THEOLOGIE 2017 DESRIPTIF

Objet du programme :

Le programme finance des bourses d'études en théologie, en priorité de niveau master et doctorat, ou de niveau licence pour les pays qui ne disposent pas sur place des infrastructures nécessaires.

Public concerné :

Ces bourses concernent des étudiants francophones¹ en théologie, en priorité les religieux de toutes religions sans exclusivité.

Ne sont pas éligibles les ressortissants de l'Union Européenne et d'Amérique du Nord.

Les candidatures d'étudiants en cours d'études à l'étranger sont prioritaires par rapport à celles d'étudiants installés en France.

Les étudiants ayant déjà bénéficié d'une bourse d'études en théologie ne sont pas éligibles.

Modalités :

- La bourse est attribuée pour un cycle d'études par une commission de sélection réunie chaque année au printemps au Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International (MAEDI). Elle couvre une période maximum de 36 mois, selon la décision prise -exclusivement- par le MAEDI et notifiée au boursier par l'EPIC Campus France. Il appartient donc à l'étudiant de prévoir les moyens financiers nécessaires à la poursuite éventuelle de ses études en France au-delà de la période couverte par la bourse.
- Un engagement de cofinancement de la part de la congrégation qui présente le candidat constituera un avantage pour ce dernier.
- Les bourses, gérées par Campus France, sont des allocations aux taux standards retenus pour les différents cycles d'études².
- Le voyage A/R ou toute formation linguistique préalable ne sont pas pris en charge.
- La prise en charge de l'hébergement de l'étudiant par une institution ou association religieuse doit être mentionnée dans le dossier.

Procédure et calendrier :

- Les dossiers, **en trois exemplaires**, sont complétés par le candidat puis transmis **au Service de Coopération et d'Action Culturelle** (SCAC) de l'Ambassade de France de leur pays de résidence. Le SCAC vérifie que les dossiers sont complets, donne son avis motivé, et les transmet au MAEDI³. La date limite de réception des dossiers au MAEDI est fixée au **21 avril 2017 au plus tard**. Les dossiers transmis au MAEDI directement par un étudiant ou un établissement ne sont pas éligibles.
- **Le MAEDI informera les postes diplomatiques, qui informeront les candidats et les congrégations des résultats de la sélection durant le mois de mai.**
- Si l'étudiant a besoin d'une attestation de bourse, celle-ci doit être demandée à Campus France⁴ ou au MAEDI mais en aucun cas au SCAC.

¹ Pour les étudiants qui souhaiteraient consacrer une année préparatoire en France afin de se perfectionner au français, la demande de bourse d'études en théologie devra être faite avant le départ de l'étudiant. Ces cas seront justifiés par le responsable religieux et par le poste. A l'issue de la sélection, si la candidature est retenue, le financement de cette année préparatoire ne sera pas assuré par le Département.

² Montant de l'allocation versée pour une bourse d'études de niveau L ou M1 : 615 € par mois (taux en vigueur actuellement)
Montant de l'allocation versée pour une bourse d'études de niveau M2 ou D : 767 € par mois (taux en vigueur actuellement)

³ Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International - Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche – Pôle du pilotage des opérateurs et des stratégies sectorielles - 27 Rue de la Convention - CS 91533 - 75732 PARIS CEDEX 15 – contact pour toute information : mobilite-etudiante.DGM-ATT@diplomatie.gouv.fr

⁴ Epic Campus France – Service France – Pôle Entreprises et Institutionnels – 28 Rue de la Grange aux Belles – 75010 PARIS – (Tél. +33(0)1 40 40 59 81 – Fax. +33(0)1 40 40 59 24 – mél. entreprises.institutionnels@campusfrance.org)